

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 030-200034692-20220207-DEL2022_20_20-DE



POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM) DE BAGNOLS-SUR-CEZE ET DE PONT-SAINT-ESPRIT

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

DECEMBRE 2021



SOMMAIRE

1.	<u>AVANT-PROPOS.....</u>	<u>3</u>
2.	<u>LES OBJECTIFS ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</u>	
3.	<u>LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION.....</u>	<u>4</u>
4.	<u>LES CONTRIBUTIONS ISSUES DE LA CONCERTATION.....</u>	<u>8</u>
5.	<u>CONCLUSION SUR LE PROCESSUS DE CONCERTATION</u>	<u>10</u>
6.	<u>LES EVOLUTIONS DU PROJET SUITE AUX CONTRIBUTIONS ISSUES DE LA CONCERTATION.....</u>	<u>11</u>

1. AVANT-PROPOS

L'Agglomération du Gard Rhodanien est Maître d'ouvrage des PEM de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit. Ces projets sont réalisés dans le cadre de la réouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône, en partenariat avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Gard, SNCF et les villes de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit.

Le projet de PEM à Bagnols-sur-Cèze est évalué à un coût supérieur à 1,9 M€ HT, nécessitant la mise en œuvre d'une concertation réglementaire conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

S'agissant de projets distincts mais répondant néanmoins à un objectif similaire, la Communauté d'Agglomération a décidé d'élargir cette concertation au projet de PEM de Pont-Saint-Esprit, bien que ce dernier ne réponde pas à une obligation réglementaire.

Une concertation est une phase de rencontre et de discussion entre d'une part le porteur du projet d'aménagement, en l'occurrence l'agglomération du Gard Rhodanien et le public du territoire qu'ils soient citoyens, habitants, commerçants, associations ou encore instances représentatives. L'objectif est de construire un projet d'aménagement de façon commune en prenant en compte au mieux les intérêts de chacune des parties prenantes.

2. RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Par délibération du **11 octobre 2021**, le Conseil Communautaire de l'agglomération du Gard Rhodanien a approuvé à l'unanimité les objectifs des deux PEM ainsi que les modalités suivantes :

- Objectifs des deux projets de PEM,
 - o Offrir une visibilité à la gare pour lui redonner son rôle d'équipement public majeur ;
 - o Organiser et sécuriser la desserte des cars et bus ;
 - o Réorganiser et aménager des espaces de stationnement
 - o Réorganiser des déposes minutes accessibles et sécurisés
 - o Rendre lisibles et sécurises les modes doux ;
 - o Proposer de nouveaux services aux usagers.

- Modalités de la concertation approuvées
 - o Exposition de panneaux au siège de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et en Mairie de Bagnols Sur Cèze décrivant l'opération ;
 - o Information dans le journal local ;
 - o Information sur le site internet de l'Agglomération du Gard Rhodanien et sur UGGO ;
 - o Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public consultable au siège de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et en Mairie de Bagnols Sur Cèze et de Pont-Saint-Esprit aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

- Période de concertation
 - o La concertation préalable se déroulera du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021.
- Habilitation
 - o Le Président a été autorisé à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.

3. BILAN DE LA CONCERTATION

Le présent bilan a pour effet de clôturer cette étape de concertation et présente de manière synthétique le contexte de la concertation, une description des modalités d'organisation de celle-ci, les principales questions des participants ainsi que les évolutions du projet d'aménagement nées à la suite de cette concertation.

La fin de cette étape de concertation et ce présent bilan ne signifient pas la fin du dialogue, entre les porteurs du projet et les citoyens.

Le dialogue entre les porteurs du projet et le public se poursuivra durant l'année 2022.

4. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation s'est déroulée selon les modalités prévues dans la délibération d'ouverture par l'autorité compétente. Ouverte le 25 octobre 2021, par arrêté n°030-200034692-20211011 du 21 octobre 2021, elle a été clôturée le 26 novembre 2021.

4.1 Information dans le Journal Local :

Au-delà de la première publication dans le journal local Midi Libre du 22/10/21 prévue dans la Délibération initiale informant des modalités de la concertation, l'Agglomération a souhaité communiquer tout au long de cette période :

Publications dans le journal local Midi Libre du 22/10/21 et du 17/11/2021.

Sur le site d'UGGO, un lien provisoire a été mis en place pour permettre d'accéder à la page internet dédiée sur le site de l'Agglomération.



The screenshot shows the website header with navigation menus for 'L'AGGLO', 'ECONOMIE', 'ENVIRONNEMENT EAU DÉCHETS', and 'SERVICES'. The main content area is titled 'CONCERTATION PUBLIQUE « RÉOUVERTURE LIGNE SNCF RIVE DROITE »' and includes a button 'Je participe à la concertation publique du PEM'. Below this, it asks 'QU'EST CE QU'UN POLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM)?' and features a 'PROJET D'AMENAGEMENT POLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) BAGNOLS SUR CEZE et PONT-SAINT-ESPRIT'. A map shows the project route. Text boxes provide key statistics: 82.4 km line length, 84 M€ cost, 27 and 35 minute travel times, and projected completion dates for 2022 and 2026. It also lists 10 projects per station and the goal of reopening for Rive Droite Rhône passengers. A list of benefits includes improved intermodality, easier transport exchanges, territory projection, and better station environments. Logos for Territoires 30, TECTA, and Agglomération Gard Rhodanien are visible.

Le formulaire de participation dématérialisé

Un formulaire de participation pour la concertation était accessible à cette adresse :

<https://www.gardrhodanien.fr/services/transport/reouverture-rive-droite/>

CONCERTATION PUBLIQUE « RÉOUVERTURE LIGNE SNCF RIVE DROITE »

Je participe à la concertation publique du PEM

QU'EST CE QU'UN POLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM)?

 **PROJET D'AMENAGEMENT**
POLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM)

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PUBLIQUE DU PROJET PEM

Le lien du formulaire de participation dématérialisé à la concertation préalable était actif à partir du 25 octobre 2021, et est désactivé depuis la date de fin de la concertation à savoir le 26 novembre 2021.

4.3 Exposition de panneaux :

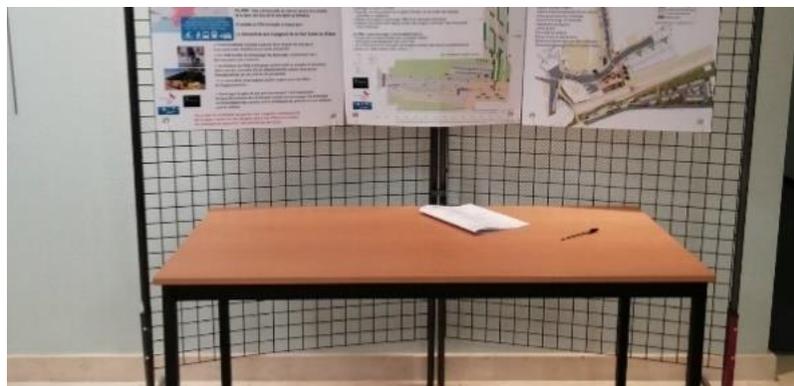
Les panneaux de présentation ont été affichés de façon permanente en mairie de Bagnols sur Cèze et dans les locaux de l'agglomération du Gard Rhodanien. En complément de ce qui était initialement envisagé dans la délibération fixant les modalités, des panneaux ont été également affichés en mairie de Pont-Saint-Esprit.



4.4 Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public

3 registres de participation au format papier ont été mis à disposition du public à proximité directe de l'exposition de panneaux à l'Agglomération et aux 2 mairies.

Ceux-ci ont été clôturés en même temps que le registre numérique, le 26 novembre 2021.



4.5 Réunions publiques

Quoique non envisagées dans les modalités approuvées par le Conseil communautaire, diverses rencontres avec le public ont eu lieu afin de l'informer au mieux et d'échanger des idées :

- une réunion avec les riverains en mairie de Bagnols sur Cèze le 13 octobre 2021 qui a réuni une quinzaine de personnes
- une réunion publique le 15 novembre 2021 à la Caserne Pépin de Pont-St-Esprit qui a réuni une quarantaine de personnes.

La présence de ce grand nombre de personnes a été un succès et a révélé l'intérêt que portait la population locale à ces projets.



Le public a été informé de la clôture de la concertation via le site internet « participation » de l'agglomération du Gard Rhodanien et par affichage de l'arrêté de clôture en mairie de Bagnols sur Cèze.

5. LES CONTRIBUTIONS ISSUES DE LA CONCERTATION

4.1 La participation écrite

Les contributions écrites ont permis de mettre en évidence les points positifs et les points négatifs des scénarios proposés et soumis à concertation.

Il y a eu 7 avis exprimés par voie écrite, dont 1 via le registre dématérialisé et 4 via le registre papier.

Il ressort de la participation écrite et des échanges tenus en réunions :

De manière générale sur les deux projets, le public a émis des questionnements sur l'offre future de transport en commun particulièrement sur :

- La fréquence des trains et l'offre tarifaire envisagées
- L'assurance d'une réouverture de la ligne dès l'été 2022
- La coordination entre transports en commun (train / bus).

Sur ces sujets transversaux, une information régulière sera faite sur le territoire :

- la réouverture de la ligne à l'été 2022 doit encore faire l'objet de validation notamment de l'instance EPSF, même si les signaux sont favorables
- Dans ce contexte, la coordination entre AOM et modes de transports est aujourd'hui à l'étude et ne pourra être réellement finalisée que sur la base de l'offre ferroviaire définitive.
- Il a particulièrement été soulevé que la réouverture de la ligne est une étape provisoire dans le cadre d'un projet de réouverture définitive à échéance souhaitée 2026.

Spécifiquement pour Bagnols-sur-Cèze,

Les points positifs :

- L'aménagement est un beau projet de façon générale.
- Un projet attendu.
- Un projet dans le sens des préoccupations environnementales actuelles.

Les points négatifs :

- Améliorer la sécurité des passagers des Bus.
- Manque de places de stationnements pour les usages des commerces riverains.

Les suggestions :

- Faire en sorte que le projet de PEM soit piloté de manière à faire correspondre les différents transports entre eux.
- Mettre en cohérence les correspondances entre les différents transports afin de réduire le délais d'attente et par la même rendre l'offre de transport compétitive par rapport à la voiture
- Faire que la navette UGGO desserve depuis la gare les zones d'activités de l'agglomération du Gard Rhodanien.

Spécifiquement pour Pont-Saint-Esprit,

Les points positifs :

- L'aménagement est un beau projet de façon générale.
- Un projet attendu.
- Un projet dans le sens des préoccupations environnementales actuelles.

Les points négatifs :

- Le PEM ne devrait pas être totalement en service à la mise en service de l'offre ferroviaire
- Absence de locaux d'attente en cas de forte pluie (bâtiment voyageur)

6. CONCLUSION SUR LE PROCESSUS DE CONCERTATION

La concertation a permis une meilleure compréhension du projet par les habitants qui sont devenus en quelques temps de réels acteurs de l'aménagement.

Elle a aussi permis de dévoiler que les citoyens semblent apprécier cette démarche participative.

Un regard global positif sous réserve

À la suite des différentes rencontres avec le public et à la lecture des avis sur les registres de participation, l'idée globale qui ressort est un intérêt évident de la population pour ces projets d'aménagement de PEM.

Les scénarios présentés ont servi de base de travail aux participants et a pu faire l'objet de demandes d'approfondissements ou de modifications.

À la lecture croisée des apports de chacune des participations, lors des rencontres ou via les registres, il ressort plusieurs points détaillés ci-dessous.

Ce qu'il faut conforter :

Ces points ont été appréciés et encouragés par les participants :

- Réouverture de la ligne ferroviaire et donc l'offre ferroviaire,
- Futurs aménagements permettant de renforcer la sécurité du site,
- Aménagement permettant de contribuer et d'encourager la transition écologique.

Ce qu'il faudrait modifier :

Ces points ont été relevés par une majorité de participants :

- Offre de stationnement destinée au commerce peu importante sur la place de la gare de Bagnols-sur-Cèze dû aux places supprimées par le projet,
- Positionner les arrêts de bus de façon à sécuriser au mieux les utilisateurs des bus à Bagnols
- Aménager les arrêts de bus de façon à éviter de gêner le trafic routier conséquent de la route nationale à Bagnols.

Les suggestions issues de la concertation :

Ces suggestions sont celles qui reviennent régulièrement parmi les avis et les remarques.

- Temporalité entre le projet de réouverture de la ligne et la finalisation des projets de PEM
- Pilotage important entre les différents transports (correspondance des horaires, destinations des bus etc...)

7. LES EVOLUTIONS DU PROJET SUITE AUX CONTRIBUTIONS ISSUES DE LA CONCERTATION

La phase de concertation étant désormais achevée, il est temps de faire le point sur les évolutions du projet qu'elle a entraînées.

Tout d'abord, les 2 projets de PEM ont été acceptés dans leur globalité par tous les participants.

Il y a quand-même quelques réticences sur certains points en particulier à Bagnols-sur-Cèze. Le principal point de discordance entre le scénario présenté et les participants concernait la position des arrêts de bus et l'offre de stationnement en remplacement des places supprimées sur le parvis de la gare.

Le projet de Bagnols-sur-Cèze sera ainsi modifié pour implanter au mieux les arrêts de bus étant donné qu'il reviendra à la DIRMED de décider de l'aménagement définitif afin de s'assurer de la sécurité, de la lisibilité et de la fluidité du trafic.

L'aménagement de la rue Thomé essaiera, dans la contrainte d'espace connu, de maximiser le stationnement en envisageant pour partie la mise en place de stationnement réglementé afin d'éviter les voitures ventouses.

Pour les 2 projets, la mise en service de l'offre ferroviaire devrait aboutir avant la réalisation totale des PEM. Aussi, l'organisation des chantiers prendra en compte la nécessité aux usagers de pouvoir accéder aux trains en toute sécurité. Ces projets étant aujourd'hui calés sur une réouverture anticipée de la ligne, ils seront en mesure d'évoluer et répondre au mieux aux besoins qui vont naître avec le train.

Les deux projets de PEM se trouvent à une étape clé de leur réalisation.

Il faut désormais poursuivre ces projets tout en suivant une logique de concertation continue, par le biais de points d'informations intermédiaires et de nouvelles rencontres avec le public.

L'agglomération du Gard Rhodanien et ses partenaires sont convaincus que ce projet doit se construire en commun avec le public, citoyens, associations et autres instances représentatives.